

opis ejus indigeret, haberet quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum aliquem offensum fortuna videret minus bene vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur ut, quos invocatos vidisset in foro, omnes devocaret; quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui, unde efferrentur, non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minime est mirandum si et vita ejus fuit segura et mors acerba.

LYSANDER.

I. Lysander¹, Lacedæmonius, magnam reliquit sui famam, magis felicitate quam virtute partam. Athenienses enim, in Peloponnesios sexto et vicesimo anno bellum gerentes, con-

eux, afin que, si quelqu'un avait besoin de ses secours, il pût l'assister sur-le-champ, craignant qu'un délai ne fût regardé comme un refus. Plus d'une fois, ayant rencontré un citoyen peu fortuné et mal vêtu, il lui donna son manteau. Il avait toujours une table assez abondante pour inviter tous ceux qu'il trouvait sur la place publique et qui n'étaient point priés ailleurs; c'est ce qu'il faisait chaque jour. Son crédit, ses soins, sa fortune ne manquaient à personne. Il enrichit plusieurs citoyens. Il fit ensevelir à ses frais beaucoup de pauvres, qui n'avaient pas laissé de quoi payer leurs funérailles. Avec cette conduite, il ne faut nullement être surpris si sa vie fut si tranquille, et sa mort suivie de tant de regrets.

LYSANDRE.

I. Lysandre, de Sparte, a laissé une grande réputation qu'il a due à sa fortune plus qu'à son mérite. On sait qu'il défit entièrement les Athéniens, dans la vingt-sixième année de la guerre du Pélopo-

ut, si quis indigeret opis ejus, haberet quod daret statim, ne differendo videretur negare. Sæpe, quum videret aliquem offensum fortuna minus bene vestitum, dedit suum amiculum. Quotidie cœna coquebatur ei sic ut devocaret omnes quos vidisset in foro invocatos; quod prætermittebat facere nullum diem. Fides ejus defuit nulli, opera nulli, res familiaris nulli. Locupletavit multos; extulit suo sumptu complures mortuos pauperes, qui non reliquissent unde efferrentur. Se gerendo sic, mirandum est minime si et vita ejus fuit segura et mors acerba.

LYSANDER.

I. Lysander, Lacedæmonius, reliquit magnam famam sui, partam felicitate magis quam virtute. Apparet enim confecisse Athenienses, gerentes bellum sexto et vicesimo anno in Peloponnesios :

afin que, si quelqu'un avait-besoin du secours de lui, il eût un présent qu'il donnât sur-le-champ, de peur qu'en remettant il ne parût refuser. Souvent, lorsqu'il voyait quelqu'un de maltraité par la fortune moins bien vêtu qu'il n'eût fallu, il donna son manteau. Tous-les-jours le dîner était cuit pour lui de-telle-sortes qu'il invitât tous ceux qu'il avait vus sur la place-publique non-invités; ce qu'il n'omettait de faire aucun jour. La protection de lui ne fit-défaut à per-^{[sonne,} son aide à personne, son bien de-famille à personne. Il enrichit beaucoup de citoyens; il fit-enlever (enterrer) à ses frais plusieurs citoyens morts pauvres, qui n'avaient pas laissé ^{[rer).} de quoi ils fussent enlevés (se faire enter- En se conduisant ainsi, il ne faut pas s'étonner du tout si la vie de lui fut tranquille et sa mort douloureuse à ses concitoyens.

LYSANDRE.

I. Lysandre, Lacedémonien, laissa un grand renom de lui-même, acquis par son bonheur plus que par son mérite. Il paraît en effet lui avoir achevé (accablé) les Athéniens, qui faisaient la guerre ^{[26 ans)} la sixième et vingtième année (depuis contre les Péloponésiens :

fecisse apparet : id qua ratione consecutus sit, latet. Non enim virtute sui exercitus, sed immodestia factum est adversariorum ; qui, quod dicto audientes imperatoribus suis non erant, dispalati in agris, relictis navibus, in hostium venerunt potestatem. Quo facto, Athenienses se Lacedæmoniis dederunt. Hac victoria Lysander elatus, quum antea semper factiosus audaxque fuisset, sic sibi indulisit ut ejus opera in maximum odium Græciæ Lacedæmonii pervenerint. Nam, quum hanc causam Lacedæmonii dictitassent sibi esse belli, ut Atheniensium impotentem dominationem refringerent, postquam apud Ægos flumen¹ Lysander classis hostium est potitus, nihil aliud molitus est quam ut omnes civitates in sua teneret potestate, quum id se Lacedæmoniorum causa facere simularet. Namque undique, qui Atheniensium rebus stu-

uèse ; mais on ignore de quelle manière. Ce succès fut l'effet, non de la valeur de ses troupes, mais de l'indiscipline des Athéniens qui, n'obéissant point à leurs chefs et ayant quitté leurs vaisseaux pour se disperser dans les campagnes, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Dès lors Athènes fut forcée de se rendre. Lysandre, enflé de cette victoire, avant laquelle il avait toujours été factieux et plein d'audace, se livra tellement à son caractère, qu'il rendit les Lacédémoniens l'horreur de la Grèce. Ces derniers avaient souvent dit qu'ils prenaient les armes pour briser le despotisme des Athéniens ; mais, quand Lysandre se fut emparé de leur flotte à Ægos-Potamos, il ne travailla qu'à mettre toutes les villes sous sa propre dépendance, en feignant d'agir pour les Lacédémoniens. Après en avoir chassé tous

latet,
qua ratione
consecutus sit id.
Factum est enim
non virtute sui exercitus,
sed immodestia
adversariorum ;
qui, quod non erant
audientes dicto
suis imperatoribus,
dispalati in agris,
navibus relictis,
venerunt in potestatem
hostium.
Quo facto,
Athenienses
se dederunt
Lacedæmoniis.
Elatus hac victoria,
Lysander,
quum semper antea
fuisset factiosus audaxque,
indulsit sibi
sic ut opera ejus
Lacedæmonii
pervenerint
in maximum odium
Græciæ.
Nam, quum Lacedæmonii
dictitassent
hanc causam belli
esse sibi,
ut refringerent
dominationem impotentem
Atheniensium,
postquam Lysander
apud flumen Ægos
potitus est classis hostium,
molitus est nihil aliud
quam ut teneret
in sua potestate
omnes civitates,
quum simularet
se facere id
causa Lacedæmoniorum.
Namque undique
ejectis,

mais ceci est caché,
par quel moyen
il arriva à cela.
En effet *cela* fut fait
non par la valeur de son armée,
mais par l'indiscipline
de ses adversaires ;
lesquels, parce qu'ils n'étaient pas
obéissant à la parole (aux ordres)
à (de) leurs généraux,
s'étant éparpillés dans les champs,
leurs vaisseaux ayant été abandonnés,
vinrent (tombèrent) au pouvoir
des ennemis.
Laquelle chose ayant été faite,
les Athéniens
se rendirent
aux Lacédémoniens.
Enflé par cette victoire,
Lysandre,
comme toujours auparavant
il avait été factieux et audacieux,
eut-de-la-complaisance pour lui-même
tellement que par le soin de lui
les Lacédémoniens
vinrent
en très-grande haine
à la Grèce.
Car, alors que les Lacédémoniens
avaient dit-souvent
ce motif de guerre
être à eux-mêmes,
qu'ils brisassent [(tyrannique)]
la domination peu-maîtresse-d'elle-même
des Athéniens,
après que Lysandre
auprès du fleuve Ægos
se fut emparé de la flotte des ennemis,
il ne travailla à rien d'autre
qu'à ceci, qu'il tint
en son pouvoir
toutes les cités,
bien qu'il feignît
lui-même faire cel
dans l'intérêt des Lacédémoniens.
Car de-tous-côtés
ceux-là ayant été chassés,

duissent, ejectis, decem delegerat in unaquaque civitate¹, quibus summum imperium potestatemque omnium rerum committeret. Horum in numerum nemo admittebatur, nisi qui aut ejus hospitio contineretur, aut se illius fore proprium fide confirmaret. Ita decemvirali potestate in omnibus urbibus constituta, ipsius nutu omnia gerebantur.

II. Cujus de crudelitate ac perfidia satis est unam rem, exempli gratia, proferre, ne, de eodem plura enumerando, defatigemus lectores. Victor ex Asia quum reverteretur, Thasumque devertisset, quod ea civitas præcipua fide fuerat erga Athenienses, proinde ac si iidem firmissimi solerent esse amici qui constantes fuissent inimici, eam pervertere concupivit. Vidit autem, nisi in eo occultasset voluntatem,

les partisans des Athéniens, il avait choisi, dans chacune, dix citoyens auxquels il avait confié le pouvoir suprême, n'admettant dans ce nombre de magistrats que des gens qui lui étaient attachés par les liens de l'hospitalité, ou qui lui avaient fait le serment d'être à lui. Ce décemvirat établi dans toutes les villes, tout s'y fit à sa volonté.

II. Pour ne pas fatiguer le lecteur du détail de ses cruautés et de ses perfidies, je me borne à en rapporter un seul exemple. En revenant de l'Asie, il se détourna vers Thasos. Parce que cette ville avait signalé sa fidélité pour les Athéniens, comme si les ennemis les plus constants devenaient ordinairement les plus fermes amis, il désira de la renverser de fond en comble. Il vit que, s'il ne cachait

qui studuissent
rebus Atheniensium,
delegerat
in unaquaque civitate
decem,
quibus committeret
imperium summum
potestatemque
omnium rerum.
Nemo admittebatur
in numerum horum,
nisi qui aut contineretur
hospitio ejus,
aut confirmaret fide
se fore
proprium illius.
Ita potestate decemvirali
constituta
in omnibus urbibus,
omnia gerebantur
nutu ipsius.
II. De crudelitate
ac perfidia cujus
est satis
proferre unam rem,
gratia exempli,
ne enumerando
plura
de eodem
defatigemus lectores.
Quum reverteretur victor
ex Asia,
devertissetque Thasum,
quod ea civitas
fuerat fide præcipua
erga Athenienses,
proinde ac si iidem
qui fuissent
inimici constantes
solerent
esse amici firmissimi,
concupivit pervertere eam.
Vidit autem,
nisi occultasset voluntatem
in eo,
futurum
ut Thasii dilaberentur

qui avaient favorisé
les affaires (intérêts) des Athéniens,
il avait choisi
dans chaque cité
dix *hommes*,
auxquels il confiât
le commandement suprême
et le pouvoir
de toutes choses.
Personne n'était admis
dans le nombre de ceux-ci,
sinon *quelqu'un* qui ou fût embrassé
par les relations-d'hospitalité de lui,
ou affirmât par serment
lui-même devoir être
tout-dévoûé à lui.
Ainsi un pouvoir décemviral
ayant été établi
dans toutes les villes,
toutes choses se géraient
par le signe (la volonté) de lui-même.

II. Au-sujet-de la cruauté
et de la perfidie duquel
c'est assez
de mettre-en-avant un-seul fait,
en vue de l'exemple,
de peur qu'en énumérant
des *particularités* plus nombreuses
sur le même *homme*
nous ne fatiguions les lecteurs.
Comme il revenait vainqueur
de l'Asie,
et s'était détourné vers Thasos,
parce que cette cité
avait été d'une fidélité toute-particulière
envers les Athéniens,
de même que si les mêmes *hommes*
qui ont été
ennemis constants
avaient-coutume
d'être les amis les plus fermes,
il résolut de renverser elle.
Mais il vit,
s'il n'avait caché sa volonté
sur ce *point*,
devoir arriver (qu'il arriverait)
que les Thasiens se disperseraient

futurum ut Thasii dilaberentur, consulerentque rebus suis. Itaque'....

III. Decemviralem suam potestatem sui ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore incensus, iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere; sed sentiebat id se sine ope deorum facere non posse, quod Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant. Primum Delphos corrumpere est conatus. Quum id non potuisset, Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse quæ Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros facilius corrupturum. Hac spe quum profectus esset in Africam, multum eum antistites Jovis fefellerunt: nam non solum corrumpi non potuerunt, sed etiam legatos Lacedæmonia miserunt, qui Lysandrum accusarent quod sacerdotes fani corrumpere conatus esset. Accusatus hoc crimine, judicumque absolutus sententiis, Orcho-

pas son dessein, les Thasiens lui échapperaient par la fuite et se mettraient en sûreté. En conséquence....

III. Les Lacédémoniens abolirent donc la puissance décemvirale qu'il avait établie. Lysandre, outré de ressentiment, forma le projet de détruire la royauté dans Lacédémone. Sentant qu'il ne pouvait l'exécuter sans le secours des dieux, parce que les Spartiates avaient coutume de référer tout aux oracles, il tâcha d'abord de corrompre les prêtres de Delphes. N'ayant pu en venir à bout, il tenta ceux de Dodone. Rebuté aussi de ce côté, il dit qu'il avait fait à Jupiter Ammon un vœu dont il devait s'acquitter, s'imaginant qu'il aurait moins de peine à gagner les prêtres africains. Il partit pour l'Afrique dans cette espérance; mais les principaux ministres du temple de Jupiter trompèrent beaucoup son attente. Non-seulement ils furent incorruptibles, mais ils envoyèrent encore des députés à Lacédémone pour accuser Lysandre d'avoir essayé de séduire leurs prêtres. Appelé en justice pour ce crime, il fut absous par ses juges. On

consulerentque suis rebus.

Itaque....

III. Sui sustulerunt suam potestatem decemviralem constitutam ab illo. Quo dolore incensus, iniit consilia tollere reges Lacedæmoniorum; sed sentiebat se non posse facere id sine ope deorum, quod Lacedæmonii consueverant referre omnia ad oracula. Primum conatus est corrumpere Delphos. Quum non potuisset id, adortus est Dodonam. Repulsus hinc quoque, dixit se suscepisse vota quæ solveret Jovi Ammoni, existimans se corrupturum Afros facilius. Hac spe quum profectus esset in Africam, antistites Jovis fefellerunt eum multum: nam non solum non potuerunt corrumpi, sed etiam miserunt Lacedæmonia legatos, qui accusarent Lysandrum, quod conatus esset corrumpere sacerdotes fani. Accusatus hoc crimine, absolutusque sententiis judicum,

et pourvoiraient à leurs intérêts (leur salut). En-conséquence....

III. Les siens (ses concitoyens) firent-disparaître (abolirent) leur pouvoir décemviral établi par lui. Par lequel ressentiment enflammé, il entra-dans des complots pour faire-disparaître les rois des Lacédémoniens; mais il comprenait lui-même ne pouvoir pas faire cela sans l'aide des dieux, parce que les Lacédémoniens avaient-coutume [sur tout] de rapporter toutes choses (de consulter aux (les) oracles. D'abord il essaya de corrompre l'oracle de Delphes. Comme il n'avait pu accomplir cela, il attaqua Dodone. Repoussé de là aussi, il dit lui-même s'être chargé de vœux qu'il devait payer à Jupiter Ammon, pensant lui-même devoir corrompre les Africains plus facilement. Dans cet espoir comme il était parti pour l'Afrique, les prêtres de Jupiter trompèrent lui beaucoup: car non-seulement ils ne purent pas être corrompus, mais encore ils envoyèrent à Lacédémone des députés, qui devaient accuser Lysandre, parce qu'il avait essayé de corrompre les prêtres du temple. Accusé de ce chef, et absous par les votes des juges,

meniis missus subsidio¹, occisus est a Thebanis apud Haliartum. Quam vere de eo foret iudicatum, oratio indicio fait quæ post mortem in domo ejus reperta est, in qua suadet Lacedæmoniis ut, regia potestate dissoluta, ex omnibus dux deligatur ad bellum gerendum; sed ita scripta ut deorum videretur congruere sententiæ, quam ille se habiturum, pecunia fidens, non dubitabat. Hanc ei scripsisse Cleon Halicarnasseus dicitur.

IV. Atque hoc loco non est prætereundum factum Pharnabazi², satrapis regii. Nam quum Lysander, præfectus classis, bello multa crudeliter avareque fecisset, deque his rebus suspicaretur ad cives suos esse perlatum, petiit a Pharnabazo ut ad ephoros sibi testimonium daret, quanta sanctitate bellum gessisset sociosque tractasset, deque ea re accurate

l'envoya au secours d'Orchomène. Il fut tué par les Thébains auprès d'Haliarte. Une harangue trouvée dans sa maison, après sa mort, justifia l'idée qu'on avait de lui. Il y conseille aux Lacédémoniens d'abolir la puissance royale, et de choisir, parmi tous les citoyens, un général chargé de faire la guerre. Cette pièce était d'ailleurs tournée de manière qu'elle paraissait s'accorder avec la décision divine, qu'il ne doutait pas d'obtenir à prix d'argent. On dit que c'est Cléon d'Halicarnasse qui l'avait composée.

IV. Il ne faut point omettre ici le trait de Pharnabaze, satrape du roi de Perse. Lysandre, commandant la flotte, avait commis, dans le cours de la guerre, beaucoup d'actes d'avarice et de cruauté. Soupçonnant qu'on avait informé de ces faits les Lacédémoniens, il pria Pharnabaze de lui donner pour les éphores une attestation de la manière intégrè avec laquelle il avait fait la guerre et traité les al-

missus subsidio
Orchomeniis,
occisus est a Thebanis
apud Haliartum.
Oratio
quæ reperta est
post mortem
in domo ejus
fuit indicio
quam vere
iudicatum foret
de eo,
in qua
suadet Lacedæmoniis
ut, potestate regia
dissoluta,
dux deligatur ex omnibus
ad gerendum bellum;
sed scripta ita
ut videretur congruere
sententiæ deorum,
quam ille, fidens pecunia,
non dubitabat
se habiturum.
Cleon Halicarnasseus
dicitur
scripsisse hanc ei.

IV. Atque hoc loco
factum Pharnabazi,
satrapis regii,
non prætereundum est.
Nam quum Lysander,
præfectus classis,
fecisset multa
in bello
crudeliter avareque,
suspicareturque
perlatum esse
de his rebus
ad suos cives,
petiit a Pharnabazo
ut daret sibi testimonium
ad ephoros,
quanta sanctitate
gessisset bellum
tractassetque socios,
scriberetque accurate

envoyé à (au) secours
aux (des) Orchoméniens,
il fut tué par les Thébains
auprès d'Haliarte.
Un discours
qui fut trouvé
après sa mort
dans la maison de lui
fut à preuve (démontra)
combien justement
on avait porté-un-jugement
sur lui,
discours dans lequel
il conseille aux Lacédémoniens
que, le pouvoir royal
étant aboli,
un chef soit choisi entre tous
pour faire la guerre;
mais discours écrit de-telle-sortè
qu'il parût s'accorder
avec l'avis des dieux,
que celui-là, comptant sur son argent,
ne doutait pas
lui-même devoir avoir (obtenir).
Cléon d'-Halicarnasse
est dit
avoir écrit ce discours pour lui.

IV. Et en cet endroit
l'action de Pharnabaze,
satrape du-roi de Perse,
ne doit pas être passée-sous-silence.
Car comme Lysandre,
commandant de la flotte,
avait fait de nombreuses choses
à la guerre
avec-cruauté et avec-avarice,
et qu'il soupçonnait,
un-rapport-avoir-été-fait
sur ces faits
à ses concitoyens,
il demanda à Pharnabaze
qu'il donnât (rendît) à lui témoignage
devant les éphores,
avec quelle-grande intégrité
il avait conduit la guerre
et avait traité les alliés,
-et qu'il écrivit avec-soin

scriberet : magnam enim ejus auctoritatem in ea re futuram. Huic ille liberaliter pollicetur ; librum gravem multis verbis conscripsit , in quo summis eum effert laudibus. Quem quum legisset probassetque ¹, dum obsignatur, alterum pari magnitudine, tanta similitudine ut discerni non posset, signatum subjecti, in quo accuratissime ejus avaritiam perfidiamque accusarat. Hinc Lysander domum quum rediisset, postquam de suis rebus gestis apud maximum magistratum, quæ voluerat, dixerat, testimonii loco librum a Pharnabazo datum tradidit. Hunc, submoto Lysandro, quum ephori cognosset, ipsi legendum dederunt. Ita ille imprudens ipse suus fuit accusator.

ALCIBIADES.

I. Alcibiades, Cliniaë filius, Atheniensis. In hoc natura, quid efficere possit, videtur experta. Constat enim inter om-

liés, et de s'étendre sur ce point dans sa lettre, parce que son autorité serait d'un grand poids à cet égard. Pharnabaze lui promet tout son zèle ; il écrit une longue lettre où il le comble d'éloges, et la lit à Lysandre qui s'en montre satisfait. Mais le satrape, en la fermant, en substitue une autre toute cachetée, du même volume et d'une forme si semblable, qu'il était impossible de la distinguer de la première. Il faisait dans celle-ci le détail le plus exact de son avarice et de sa perfidie. Lysandre, retourné à Sparte, après avoir rendu le compte qu'il lui plut de sa conduite au premier magistrat, lui remit, comme un certificat, la lettre de Pharnabaze. Les éphores, l'ayant fait retirer, en prirent connaissance et la lui donnèrent ensuite à lire. Il fut ainsi, sans le savoir, son propre accusateur.

ALCIBIADE.

I. Alcibiade, fils de Clinias, était Athénien. La nature, en le formant, semble avoir voulu éprouver ses forces. Tous les historiens qui

de ea re :
auctoritatem enim ejus
futuram magnam
in ea re.
Ille pollicetur huic
liberaliter ;
conscripsit multis verbis
librum gravem,
in quo effert eum
summis laudibus.
Quem quum legisset
probassetque,
dum obsignatur,
subjecti alterum signatum
magnitudine pari,
tanta similitudine
ut non posset discerni,
in quo accusarat
accuratissime
avaritiam
perfidiamque ejus.
Quum Lysander
rediisset hinc domum,
postquam dixerat [tum
apud maximum magistra-
de suis rebus gestis
quæ voluerat,
tradidit loco testimonii
librum
datum a Pharnabazo.
Quum ephori,
Lysandro submoto,
cognosset hunc,
dederunt legendum ipsi.
Ita ille imprudens
fuit ipse suus accusator.

ALCIBIADES.

I. Alcibiades,
filius Cliniaë,
Atheniensis.
Natura
videtur experta in hoc
quid possit efficere.
Constat enim

sur cet objet :
disant en effet l'autorité de lui
devoir être grande
dans cette circonstance.
Celui-là (Pharnabaze) le promet à celui-ci
de-bonne-grâce ;
il écrit avec beaucoup-de termes
un mémoire de-grand-poids,
dans lequel il élève lui
par les plus hautes louanges.
Comme il avait lu ce *mémoire*
et l'avait fait-approuver à *Lysandre*,
tandis qu'il est cacheté,
il, en substitua un autre *tout* cacheté
d'une grandeur pareille,
d'une si-grande ressemblance
qu'il ne pouvait être distingué,
dans lequel il avait accusé [tails]
avec-un-très-grand-soin (de grands dé-
l'avarice
et la perfidie de lui.
Comme Lysandre
était revenu de là à sa demeure,
après qu'il avait dit
devant le plus grand magistrat
au-sujet-de ses actions accomplies
ce qu'il avait voulu,
il remit au lieu de témoignage
le mémoire
donné par Pharnabaze.
Après que les éphores,
Lysandre ayant été éloigné,
eurent pris-connaissance de ce *mémoire*,
ils le donnèrent à-lire à lui-même.
Ainsi celui-là ne-s'en-doutant-pas
fut lui-même son accusateur.

ALCIBIADE.

I. Alcibiade,
fils de Clinias,
était Athénien.
La nature
paraît avoir essayé en lui
ce qu'elle peut accomplir.
En effet il est avéré